

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 500

Artikel: Autonomie : une leçon de plus pour les Jurassiens
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016491>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FISCALITÉ

L'arbre et la forêt

A plus d'un titre, le débat très mou engagé ces dernières semaines à propos de la votation du 20 mai sur les finances fédérales aura été faussé par des raccourcis commodes: il n'aura été pratiquement question que de TVA, alors que restait dans l'ombre l'organisation de la fiscalité dans son ensemble.

La mise au point d'une imposition directe pose des problèmes de fond qu'il sera vain de vouloir éluder. Et là, deux points de repères qui doivent permettre d'interpréter les résultats du week-end et de préparer une alternative aux propositions de la majorité bourgeoise. Sortons des grands principes!

1. S'il est question de justice sociale, admettons tout d'abord que ce n'est pas par nature que l'impôt direct est plus "juste". En fait, tout dépend des modalités d'application... ailleurs, par exemple, des hausses trop importantes révèlent des limites psychologiques de "tolérance" dans la population des contribu-

bles; témoin les réactions anti-fiscales qui se multiplient dans la plupart des pays industrialisés.

2. S'il est question de justice sociale, admettons ensuite qu'une imposition indirecte plus "juste" que celle qui sort des tiroirs de l'Administration est techniquement tout à fait possible.

En fin de compte, l'enjeu final c'est l'équilibre des mesures proposées. Ici la marque des partis bourgeois restés fermes sur leur position de défense des privilèges d'une minorité est nette:

Plutôt l'indifférence

Quel contraste entre la votation du premier tour, où le débat fut passionné, vif dans les partis, les associations professionnelles! Cette fois-ci, indifférence et résignation.

Un élément nouveau donne au Conseil fédéral une évidente sérénité: la reprise de l'inflation. Expliquons-nous! Les prix en hausse confèrent à l'impôt sur le chiffre

on sait que toutes les propositions socialistes ont été rejetées en dernier ressort, telle notamment l'introduction d'un impôt anticipé minime frappant les dépôts fiduciaires, telle l'adoption des mesures concrètes qui fasse de la lutte contre la fraude fiscale autre chose qu'un objectif platonique. Sans vouloir tirer des plans dans un avenir hypothétique, il faut d'ores et déjà noter que d'autres "équilibres" fiscaux sont envisageables: l'initiative lancée sur l'impôt sur la richesse n'a-t-elle pas rencontré une plus large adhésion populaire que le "paquet fiscal" de 1977?

d'affaires un meilleur rendement. Certes, ils entraîneront aussi des charges supplémentaires salariales pour la Confédération; mais dans un premier stade, elle encaisse — contrairement aux Cantons — immédiatement des recettes accrues.

1979 — quelques mesures de restrictions aidant, qu'on justifiera par le vote négatif du peuple — sera pour les comptes de la Confédération une année équilibrée. D'où cette sérénité officielle.

AUTONOMIE

Une leçon de plus pour les Jurassiens

Décidément, le Jura, Canton ou pas, n'en finit pas de recevoir des leçons. Et le moins qu'on puisse dire est que cela ne date pas d'hier: depuis les premiers soubresauts des premiers autonomistes, on aime à prendre, dans la Suisse entière, de grands airs de pédagogue outré lorsqu'il est question de Delémont, cours "ex cathedra" à propos du bon usage de la démocratie, petit traité des us et coutumes helvétiques à l'intention du citoyen-soldat réticent, et cela n'en finit pas. Kurt Furgler, devant le Conseil national, n'a rien fait d'autre en somme qu'à renouer avec cette tradition cris-

pante dans sa tirade inutile et blessante destinée à Jean-Claude Crevoisier, député fraîchement émoulu autant qu'autonomiste de Moutier.

Au compte des pertes et profits, après le renvoi "sine die" de la cérémonie du 11 mai dernier devant marquer en public "l'entrée en souveraineté" de la République et Canton du Jura, il est courant de mettre, de ce côté-ci de la Sarine au moins, l'accent sur la personnalité, certes envahissante et complexe, du chef du département fédéral de Justice et Police: comme si la clef de l'"affaire du 11 mai" résidait seulement dans les humeurs de Kurt Furgler.

Il est certain que, en mal de présidence de la Confédération et privé des Affaires étrangères, le conseiller fédéral démocrate-chrétien se mul-

tiplie sur tous les fronts, avec un bonheur dont le plus aimable qu'on puisse dire est qu'il est inégal: sans rappeler la mascarade de Cointin, voilà Kurt Furgler devant des officiers suisses alémaniques qui, après le refus populaire de la Police fédérale de sécurité, plaide sans sourciller pour une mouture revue et améliorée de cette même PFS; voilà Kurt Furgler suscitant bon gré mal gré le réveil de tous les censeurs de la Télévision suisse romande à propos de cette malheureuse interview d'un ministre iranien; voilà enfin Kurt Furgler agaçant le Rassemblement jurassien par Jean-Claude Crevoisier interposé. Question diplomatie, on n'est pas loin de la cote d'alerte!

Ces projecteurs braqués en permanence sur un seul homme, fût-il conseiller fédéral, laissent pourtant tout un climat dans l'ombre.

Comment ne pas voir que l'énervement exhalé à l'encontre de J.-C. Crevoisier rejoint dans une large part des sentiments à peine dissimulés dans les rangs d'une certaine officialité: "ils" ont voulu leur canton, "ils" l'ont eu, qu'"ils" nous f... la paix, et qu'ils fassent en silence leurs classes de Suisses à part entière...! Et à la grande distribution des brevets de "suisssisme", organisée en permanence dans les milieux tentés par le repli sur nos frontières et les valeurs "sûres", les Jurassiens prennent place tout naturellement parmi les suspects traditionnels, journalistes, enseignants gauchistes et compagne.

Comment ne pas voir que, dans un tel contexte, les propos déplacés de Kurt Furgler, ont été assimilés à une saine remise en place d'un "marginal" dérangeant? Et là, le silence suisse-romand, manifeste, comme couronné par ces communiqués réaffirmant l'unanimité du Conseil fédéral sur ce point, est inquiétant.

Ces rappels pourraient éclairer quelques paradoxes nés de ces derniers affrontements: où on regrette la virulence de certains propos, alors même qu'on stigmatise le langage feutré usuel; où les Jurassiens paraissent soudain fondés à se cabrer, alors même qu'ils avaient érigé en système politique cette façon de s'extraire de la mêlée pour compter les coups et les points.

Pour le reste, sur le terrain, les grandes manœuvres laisseront des traces. D'abord pas de cérémonie, pas de fête; pas de cortège jusqu'à l'église Saint-Marcel, pas de coups de canon (23, bien sûr), pas de discours, pas de remise de la masse à François Lachat et... pas de dépenses adhoc. Ces déceptions-là ne seront que passagères, on s'en doute. Mais il restera, à coup sûr, une nouvelle répartition des rôles entre le Rassemblement jurassien et le gouvernement cantonal. Le premier maintient le cap sur l'unité jurassienne; qui pourrait lui contester cette "mission sacrée"? Le second, s'il est né du mouvement séparatiste, a d'autres tâches et d'autres contraintes incontestables elles aussi, inhérentes à l'exercice du pouvoir par exemple. Mais il est un point où ces deux tra-

jectoires se rejoignent, si tant est qu'elles puissent être dissociées tout à fait: la réussite de l'expérience jurassienne cantonale sera l'atout maître pour l'unité tant souhaitée — ce fut l'un des leitmotiv séparatistes pendant la quête de l'indépendance —, en fait la condition "sine qua non" de la poursuite de la lutte avec quelque chance de succès.

Un canton côté pile et côté face

Revenir aux contingences au développement jurassien (voir aussi DP 497, "Un Canton tout entier en quête d'emploi"), c'est par exemple avoir en mémoire le bilan que traçait pour la publication mensuelle du Crédit Suisse, Roger Schindelholz, directeur de l'Ecole professionnelle de Delémont (bulletin No 3/1978).

Du côté "positif", les douze points suivants:

1. Dynamisme crée par la constitution du nouveau canton et création de postes de travail en particulier dans le secteur tertiaire.
2. Constitution d'une véritable région économique et participation aux subventions fédérales selon la loi fédérale sur l'aide aux régions de montagne.
3. Agriculture bien structurée et dynamique.
4. Création récente de la Chambre d'agriculture regroupant toutes les associations agricoles.
5. Développement prochain du port de Bourgogne par la mise au grand gabarit du canal du Rhône au Rhin.
6. Potentiel de main-d'oeuvre qualifiée et stable.
7. Expérience et tradition industrielles.
8. Terrains disponibles.
9. Possibilité de créer une politique régionale dynamique.
10. Participation à l'actuel programme de relance économique.

Dans cette perspective, les éclats spectaculaires, même s'ils sont exploités jusqu'à enterrer toute idée d'une "pause" des "hostilités" dans le Sud, ne pourront masquer les enjeux immédiats et cantonaux, telle cette offensive vers une véritable politique de l'emploi cantonale, lancée par la gauche au Parlement et dans la population.

11. Construction de la future "Transjurane".

12. Possibilités d'un développement de l'hôtellerie jurassienne.

Et du côté "négatif", l'auteur relevait les neuf autres points suivants:

1. Prédominance de l'industrie horlogère: "cette industrie, qui était un facteur positif de notre économie il y a encore quelques années, représente aujourd'hui un point faible; cette industrie est en effet tournée essentiellement vers l'exportation et elle est vulnérable; si les plans de restructuration se réalisent assez rapidement et compte tenu du dynamisme de nos horlogers, cette activité industrielle pourrait redevenir un atout majeur de l'économie jurassienne".
2. Tendance à une émigration des jeunes, bien que cette tendance ait ralenti ces dernières années ("il ne fait d'autre part pas de doute que la création du nouveau canton peut constituer un attrait pour les jeunes").
3. Le sous-emploi et la perte des postes de travail; "phénomène accéléré ces dernières années par la récession économique, devrait logiquement être ralenti".
4. Revenu par habitant relativement faible.
5. Faiblesse du secteur tertiaire.
6. Petite taille des entreprises.
7. Absence de villes de grande importance et rôle attractif des pôles de croissance extérieurs.
8. Insuffisance des voies de communication.
9. Sous-représentation des industries dites de pointe.